

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 444, Rang St-Antoine, Saint-Gérard-Majella, 16 février 2021 à 19 :30 ou visioconférence, à laquelle sont présents : M. Benoit Bourque, président, Maire St-Pie-De-Guire, Mme Diane De Tonnancourt, Mairesse de Yamaska, M. Léo-Paul Desmarais, Conseiller Yamaska, M. Jacques Mondou, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Yvan Côté, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Réjean Gamelin, Conseiller St-François-du-Lac, Mme Anny Boisjoli, Conseillère Saint-François-du-Lac, Visioconférence : Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, Conseillère Pierreville, Mme Ginette Nadeau, Conseillère Pierreville, Mme Céline Jutras, Conseillère St-Pie-de-Guire
M. Richard Desmarais, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Bourque président, Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

INVITÉ: M. Daniel Tétreault

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance ;
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
03. Dépôt du rapport financier 2020;
04. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2020;
05. Lecture et adoption des comptes payés au 31 janvier 2021 ;
06. États des revenus et dépenses au 31 janvier 2021;
07. Élection au poste de vice-président;
08. Changement de signataire (caisse populaire, gouvernement et autre);
09. Paiement cotisation ACSIQ
10. Achat génératrice
11. Mandat électricité génératrice
12. Demande de financement Caisse populaire
13. Résolution changement au schéma MRC Pierre de Saurel en appui à Yamaska et St-Gérard-Majella pour désincarcération.
14. Résolution pour changement au schéma MRC Nicolet-Yamaska pour assistance au t/a POUR S.U.M.I.
15. Résolution pour entente S.U.M.I. MRC Nicolet-Yamaska
16. Résolution pour rapport annuel de Pierreville et Saint-François pour le Schéma couverture de risque;
17. Mot du directeur;
18. Divers ;
19. Date de la prochaine rencontre: 18 mai 2021;
20. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président débute la séance du conseil d'administration par une minute de réflexion.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021 qui renouvèle l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2021-02-01 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jacques Mondou
APPUYÉ PAR Céline Jutras

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2020;

CONSIDÉRANT des revenus de 591 477 \$;

CONSIDÉRANT des dépenses de 511 209 \$ pour un surplus d'exercice de 80 268 \$;

Le conseil accepte le dépôt des états financiers 2020 présenté par M. Daniel Tétreault de la firme Daniel Tétreault CPA auditeur CA, indiquant un excédent de fonctionnement non affecté de 141 976 \$ et en autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

04. ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

2021-02-02 **IL EST PROPOSÉ PAR** Diane De Tonnancourt

APPUYÉ PAR Anny Boisjoli

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

05. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2021 (VOIR ANNEXE A)

CONSIDÉRANT le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2020-09-16 (Adoption Budget 2021) et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

2021-02-03 **IL EST PROPOSÉ PAR** Léo-Paul Desmarais
APPUYÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter les comptes payés au 31 janvier 2021 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 155 922,03 \$

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :
Montant total des comptes payés : 155 922,03 \$

Signé ce 15 février 2021.


Diane Martineau DMA, sec.-trés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

06. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 31 JANVIER 2021 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2021. Le total des dépenses est de 29 498 \$. Et des revenus de 88 370 \$. Il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

07. ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E)

CONSIDÉRANT la démission de M. Jean Beaubien au sein de la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella;

CONSIDÉRANT que M. Beaubien était le vice-président de la Régie d'incendie de Pierreville-St-François du Lac;

CONSIDÉRANT qu'un (e) vice-président (e) doit être nommé a chaque année;

2021-02-04A **IL EST PROPOSÉ PAR** Jacques Mondou
APPUYÉ PAR Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Diane De Tonnancourt au poste de vice-présidente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

08. **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE (CAISSE POPULAIRE, GOUVERNEMENT ET AUTRES)**

CONSIDÉRANT l'article 586 du Code municipal stipule que le mandat du vice-président est de un (1) an et est renouvelable;

2021-02-04B **IL EST PROPOSÉ PAR** Anny Boisjoli

APPUYÉ PAR Réjean Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Diane De Tonnancourt à titre de vice-présidente signataire au nom de la Régie D'Incendie de Pierreville-St-François-du Lac, à signer tous documents (gouvernements, caisse populaire, régime de retraite....) au nom de la Régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

09. **PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE ACSIQ 2021**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur incendie d'être membre de cette association pour 2021;

CONSIDÉRANT les avantages et le support offert par l'association ;

CONSIDÉRANT que le coût de cette adhésion a été budgété;

2021-02-05 **IL EST PROPOSÉ PAR** Ginette Nadeau

APPUYÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de payer le renouvellement de l'adhésion à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2021 pour M. Richard Desmarais au coût de 275,21 \$ plus taxes.

ADOPTÉE A L'UNINIMITÉ

10. **RÉSOLUTION ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE ET PLATEFORME DE BETON**

CONSIDÉRANT que la caserne ne possède pas de génératrice avec assez de puissance pour faire fonctionner tous les équipements d'urgence en cas de panne;

CONSIDÉRANT que la caserne doit maintenir le service d'urgence fonctionnel en tout temps;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie a fait des demandes de soumissions a plusieurs entrepreneurs pour la génératrice et pour la plateforme de béton;

2021-02-06 **IL EST PROPOSÉ PAR** Ginette Nadeau

APPUYÉ PAR Jacques Mondou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'acquérir une génératrice 100 KW auprès de Drumco énergie inc. Au montant de 44 214.79\$ incluant taxes et la livraison. De mandater coffrage Richard Ally pour la plateforme de béton pour un montant de 2 897,37 \$ taxes incluses. De financer les dépenses avec le surplus libre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. **MANDAT ÉLECTRICITÉ INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT que seulement une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que le coût de l'installation de la génératrice est élevé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à d'autres électriciens de soumissionner;

2021-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR Anny Boisjoli

APPUYÉ PAR Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refaire des demandes de soumission à d'autres électriciens. De transmettre les résultats d'ouverture de soumissions aux membres du CA. D'autoriser M. Richard Desmarais, Directeur Incendie a donner le mandat en accord avec les membres du CA. Que cette dépense ne doit pas excéder 20 000\$ plus taxes. De financer la dépense avec le surplus libre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. **DEMANDE DE FINANCEMENT CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ACHAT GÉNÉRATRICE**

Desjardins ne finance pas ce type de projet.

13. **RÉSOLUTION CHANGEMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE MRC PIERRE-DE-SAUREL EN APPUI A YAMASKA ET SAINT-GÉRARD-MAJELLA AU SUJET DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Yamaska et Saint-Gérard-de-Majella souhaitent se retirer du service de désincarcération de la MRC de Pierre-De-Saurel;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Yamaska et Saint-Gérard-de-Majella sont déjà couvertes par le service de désincarcération par la Régie d'Incendie de Pierreville-Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11237 de la Municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-121 de la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella;

2021-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Desmarais

APPUYÉ PAR Réjean Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'appuyer la décision de la municipalité de Yamaska et de Saint-Gérard-de-Majella de se retirer du service de secours de pinces de désincarcération du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Pierre-de-Saurel

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. RÉSOLUTION CHANGEMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE MRC NICOLET-YAMASKA POUR ASSISTANCE AU T/A POUR SUMI

CONSIDÉRANT le schéma de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté le 21 octobre 2019;

CONSIDÉRANT en vertu de l'article 28 de la Loi en Sécurité Incendie S-3.4 (LSI), une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT la paroisse de Sainte-Perpétue et la Régie d'incendie de Pierreville – Saint-François-du-Lac désirent intégrer l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux pour l'évacuation médicale des victimes tout en demeurant conforme aux orientations ministérielles au schéma de couverture de risque incendie;

2021-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR Diane De Tonnancourt

APPUYÉ PAR Céline Jutras

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander aux autorités de la MRC de Nicolet-Yamaska de transmettre une demande de modification au Ministère de la Sécurité publique du schéma de couverture de risques tel que le prévoit l'article 28 de la LSI afin d'intégrer l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux pour l'évacuation médicale des victimes tout en demeurant conforme aux orientations ministérielles;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. RÉSOLUTION ENTENTE SUMI MRC NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente entre les municipalités de St-Léonard D'Aston, St-Wenceslas, Saint-Célestin village, Nicolet, MRC de Nicolet-Yamaska, Régie incendie de Bulstrode, Régie incendie Lac St-Pierre et Régie d'incendie de Pierreville St-François-du-lac dans les cas d'indisponibilité d'une équipe SUMI afin d'être une seconde alternative;

CONSIDÉRANT que le coût d'intervention est de 750\$ plus les frais d'un maximum de 8 pompiers à raison de 3 h minimum chacun;

CONSIDÉRANT que l'entente soit d'une durée d'un an et se renouvellera par la suite automatiquement par période successive d'un an;

2021-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR Anny Boisjoli

APPUYÉ PAR Diane De Tonnancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le projet d'entente présenté par la MRC de Nicolet-Yamaska afin que les équipes SUMI puissent venir en entraide mutuellement entre elles. Que le cout est de 750\$ plus les frais d'un maximum de 8 pompiers à raison de 3 heures minimum par pompier. Que l'entente soit d'une durée d'un an avec renouvellement automatique pour des périodes de 1 an. Que l'entente soit effective du 1^{er} octobre au 30 septembre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. **RÉSOLUTION DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES MUNICIPALITÉS DE ST-FRANCOIS DU LAC ET DE PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT les municipalités de St-François-du-Lac et de Pierreville font partie de la Régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités ont procédé au dépôt de leur rapport annuel de sécurité incendie;

2021-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin

APPUYÉ PAR Ginette Nadeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François du-Lac, appuie le dépôt du rapport annuel de sécurité incendie pour les municipalités de St-François-du-Lac et de Pierreville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. **MOT DU DIRECTEUR**

Depuis le début de l'année, il y a eu 13 interventions. Seulement 1 feu de bâtiment, le reste ce sont des accidents de la route.

L'achat de radio auprès de Radio groupe CLR : 7 radios 6 426 + tx, a été faites. Il reste seulement la location des pagettes.

18. **DIVERS**

Mme Anny Boisjoli demande des informations sur les salaires actuels des pompiers et de la secrétaire. Une constatation est faire que les salaires sont a réévalué au prochain Budget.

19. **DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Prochaine rencontre 18 mai 2021 19 :30, 41 rue Trahan.

20. **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

2021-02-13 **CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé
IL EST PROPOSÉ PAR Ginette Nadeau
APPUYÉ PAR Diane De Tonnancourt
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la réunion à 21H00

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Benoit Bourque, président

Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière

